

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville et l'Aménagement De

Territoire

Wilaya de Tissemsilt

Direction de l'Urbanisme de l'architecture et de la Construction

MISE EN DEMEURE N°02

- Vu le marché vise par CMPW sous le N° 75/2025 en date du 14/05/2025 et Approuvé par le contrôleur budgétaire le 21/05/2025 Sous le N°472/2025 relatif à la réalisation des Travaux :

- **Opération** : Etude, Suivi et Réalisation de Travaux de VRD Primaires et Secondaires à Travers la Wilaya de Tissemsilt.

- **Projet** : Réalisation de Travaux de VRD Primaires et Secondaires à Travers la Wilaya de Tissemsilt.

- **Lot N°05** : Travaux de Mur de Soutènement à la Cité 450 logts Amrouna Commune de Theniet Elhad.

- Vu l'ODS de démarrage des travaux en date du 22/05/2025.

- Vu l'ODS d'arrêt des travaux en date du 13/07/2025.

- Vu l'ODS de reprise des travaux en date du 04/11/2025.

- Vu la mise en demeure N°01 parue le journal (CRESUS) en date du 13/01/2026.

Suite à nos visites techniques effectuées sur les lieux du projet, et vu l'absence totale de moyens humains et matériels sur chantier.

L'entreprise **KADJOUT CHAMSE EDDINE** Demeurant à : Lotissement 165 lots A50 Commune de Tissemsilt est **Mise en demeure** d'Afin de reprendre les travaux et de renforcer le chantier en moyens humains et matériels, dans un délai de 48 heures à partir de la date de la parution de cette mise en demeure Dans la presse nationale.

Faute de quoi, les mesures réglementaires seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.